

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 18/03/2026 - B2026/013584 - 2023 B 05948 - 977 739 580 - 7TH

Désignation de l'entreprise 7TH N° 2033-A 2025
Adresse de l'entreprise 15 Quai Tilsitt 69002 LYON
Numéro SIRET * 9 7 7 7 3 9 5 8 0 0 0 0 1 6 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 9

				Exercice N clos le (3 1 0 3 2 0 2 5)	Exercice N-1 clos le (3 1 0 3 2 0 2 4)
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016	1 491	2 495
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	1 491	2 495
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	2 688	3 423
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074	608	240
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	080	082		
	Valeurs mobilières de placement	084	086	4 654	6 840
	Disponibilités	092	094	263	28
	Charges constatées d'avance *	096	098	8 213	10 532
	Total II	110	112	9 704	13 027
Total général (I+II)		110	112	9 704	13 027

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	10 000	10 000
Ecart de réévaluation	124		
Réserve légale	126		
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	132		
Report à nouveau	134	(2 493)	
Résultat de l'exercice	136	(324)	(2 493)
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	7 183	7 507
Provisions pour risques et charges	154		
Total II	156		
Emprunts et dettes assimilées	164		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166	2 520	1 470
Fournisseurs et comptes rattachés	172		50
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	173		4 000
Comptes courants d'associés	175		
Autres dettes	174		
Produits constatés d'avance	176	2 520	5 520
Total III	180	9 704	13 027
Total général (I + II + III)		9 704	13 027

REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise 7TH

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 0 3 2 0 2 5Exercice N-1 clos le
13 1 0 3 2 0 2 4

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210	1 797	5 937	
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217		218	66	94	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	0	0	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	1 863	6 032	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	931	6 730	
	Variation de stock (marchandises) *						236	735	(3 423)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	3 514	4 702	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	2	1	
	Rémunérations du personnel *						250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252			
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce)		255		254	1 004	515	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	1	0
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	6 187	8 525	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(4 324)	(2 493)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)		280			
	Produits exceptionnels				(IV)		290	4 000		
	Charges financières				(V)		294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348				
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)		306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(324)	(2 493)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314 324		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés				247		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)			249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
	Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	342
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)		181	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991				
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser BUD (art 44 sexdecies)	992	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 324		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : *2....4.93 dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 324		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 703.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 862.78 Euros et dégageant un déficit de 323.74- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2024 au 31/03/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Au 31 mars 2025 : abandon de compte courant de la société AERODYNAMIC pour un montant de 1 000€ ; avec clause de retour à meilleure fortune pour une durée de 10 ans.

Au 31 mars 2025 : abandon de compte courant de la société BCONSULT pour un montant de 1 000€ ; avec clause de retour à meilleure fortune pour une durée de 10 ans.

Au 31 mars 2025 : abandon de compte courant de la société EXPO'IN pour un montant de 1 000€ ; avec clause de retour à meilleure fortune pour une durée de 10 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Au 31 mars 2025 : abandon de compte courant de M.BOSMAN Sacha pour un montant de 1 000€ ; avec clause de retour à meilleure fortune pour une durée de 10 ans.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	3 010		
TOTAL GENERAL	3 010		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			3 010	3 010
TOTAL GENERAL			3 010	3 010

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL		515	1 004		1 519
TOTAL GENERAL		515	1 004		1 519
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 004				
TOTAL GENERAL	1 004				

ANNEXE

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	608	608	
Charges constatées d'avance	263	263	
TOTAL	871	871	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 520	2 520		
TOTAL	2 520	2 520		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	10 000			10 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais de constitution	3 010	
Total général	3 010	

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

- Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
- Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 460
Total	2 460

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	263
Total	263

7TH
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 15 quai Tilsitt
69002 LYON
977 739 580 RCS LYON

TEXTE DES RESOLUTIONS
DU 30 SEPTEMBRE 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2025

L'Assemblée Générale décide d'imputer la perte de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élevant à (323,74) euros sur le compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de distribution de dividendes sur l'exercice antérieur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

